



Ecole & syndicat



SNUipp-FSU
Haute-Garonne

flash 31

Le site du SNUipp 31: <http://31.snuipp.fr>

N° 1
28 aout 2010

Dispensé de timbrage

TOULOUSE CTC



PRESSE

DISTRIBUÉE PAR

LA POSTE

Déposé le 27/08/2010

E D I T O **Se mobiliser dès la rentrée !**

Alors que les inquiétudes et préoccupations des français sont bien réelles, le Président de la République ignore superbement la réalité quotidienne de la population et ne propose aucune réponse pour sortir de la crise et améliorer la situation de l'emploi, du pouvoir d'achat, des retraites... Sa « réforme » injuste des retraites n'apporte aucune solution pérenne aux problèmes de financement faisant le choix d'un apport financier minime des hauts revenus, des revenus du capital et des entreprises, l'essentiel des « efforts » portant sur les salariés, les femmes et les jeunes ! Avec cynisme le Président parle de « justice » mais se garde bien d'assumer la baisse réelle du niveau des pensions, le creusement des inégalités notamment entre les hommes et les femmes... Avec dogmatisme, il confirme le recul de l'âge légal de départ à la retraite, tout comme l'augmentation du taux de cotisation des fonctionnaires et la baisse de leurs salaires nets.



Syndicat National Unitaire des Instituteurs, Professeurs des Ecoles et Pég; | www.snuipp.fr

Confisquant aux salariés l'allongement de l'espérance de vie, le relèvement des bornes d'âge entraînerait une baisse générale des pensions et aggraverait les injustices. Et dans la Fonction publique des mesures concernant l'alignement du taux de cotisation, la situation faite aux mères de famille et la mise sous condition du minimum garanti demeurent. Ce sont autant de reculs indéfendables ! Pour la FSU ce projet reste injuste et inacceptable et elle confirme son exigence de retrait.

Dans le même temps, un plan de rigueur et d'austérité sans précédent, même s'il refuse de dire son nom, est mis en œuvre : dégradation du pouvoir d'achat des agents publics, remise en cause des services publics avec 100 000 postes supprimés en 3 ans et encore 34 000 suppressions prévues au budget 2011 ! Autant de régressions qui vont toucher aussi bien la justice, l'éducation, la culture, la santé... !

La FSU appelle à faire du 7 septembre une grande journée de grève et de manifestations avec l'ensemble des salariés du public et du privé, les demandeurs d'emplois, les jeunes et les retraités pour refuser cette réforme des retraites et pour des solutions justes pour pérenniser les retraites par répartition et améliorer le code des pensions.

Bernadette Groison,
Secrétaire Générale de la FSU

Retraite, éduc, salaires...
Dès la pré rentrée venez aux réunions de secteurs
Voir page 9

Grève interprofessionnelle pour la défense de nos retraites le 7 septembre

Assemblée Générale

10h, Fac du Mirail

Manif

14h30, Arnaud Bernard

CTPD LUNDI 6 SEPTEMBRE.

Toutes les écoles risquant une fermeture ou demandant une ouverture doivent impérativement nous transmettre leurs effectifs dès le jour de la rentrée !

Face à la xénophobie et à la politique du pilori : liberté, égalité, fraternité !
Manifestation samedi 4 septembre à 10h30
Esplanade des droits de l'homme, Place du salin

SOMMAIRE

Page 2 et 3 : Comprendre et agir pour nos retraites	administratives
Page 4 : Appel unitaire départemental pour le 7/09	Page 9 :: Appel citoyen et réunions de secteurs
Page 5, 6, 7, 8 : Résultat phase 2 et phase manuelle mouvement, infos	Page 10 : L'école publique attaquée
	Page 11 et 12 : Se syndiquer

SNUipp-FSU 31 - 3 ch du Pigeonnier de la Cèpière, Bât C - 31100 TOULOUSE - Tél : 05.61.43.60.62 - Fax : 05.61.43.60.69 - Email : snu31@snuipp.fr
Ce journal vous est envoyé grâce au fichier informatique du SNUipp 31. Conformément à la loi du 06/01/1978, vous pouvez avoir accès ou faire effacer les informations vous concernant en vous adressant au SNUipp 31

Dir de Pub: Ph. SEVERAC
CPPAP: 0909 S 07080 du 1/1/2004 -
ISSN: 1241-025X
Imprimé par nos soins -
Prix : 0,40 € Bimensuel

Projet de réforme des retraites 2010

Le projet de loi adopté par le conseil des ministres le 13 juillet dernier a été examiné par la commission des affaires sociales de l'Assemblée nationale, à huis clos, du 20 au 22 juillet. L'examen par l'Assemblée est programmé à compter du 7 septembre.

Mi-août, seuls les amendements déposés et le compte rendu des débats de la commission du 20 juillet étaient disponibles sur le site. Une partie des informations n'a donc été accessible que par la presse, ou est extraite de l'étude d'impact présentée par le gouvernement.

Cependant, les modifications adoptées sont ponctuelles, l'essentiel du projet de loi n'a pas été modifié. Du fait de l'appel aux grèves et manifestations du 7 septembre, le gouvernement veut afficher qu'il discute encore avec les organisations syndicales («Les discussions se poursuivent avec les partenaires sociaux pour essayer d'améliorer le dispositif d'ici à la rentrée.» Woerth) et veut se garder une marge de manœuvre, même limitée aux apparences. Les sujets qu'il présente comme ouverts sont ceux de la pénibilité, des carrières longues, des poly pensionnés. Il affirme en revanche que la hausse des âges de la retraite est indiscutable.

Les groupes d'opposition ont déposé des amendements de suppression des différentes mesures régressives, et de nombreux autres sur le financement des retraites. La question de l'égalité hommes femmes a été au cœur du débat, obligeant Woerth à y répondre et à modifier le texte sans cependant cesser de nier la responsabilité des règles de détermination des pensions.

Sur ce point des amendements utiles ont été portés. La HALDE a prévu d'y consacrer sa première manifestation des «mercredis de la HALDE ». Le médiateur de la République s'est exprimé.

Tout montre l'importance de la mobilisation du 7 septembre, de la bataille d'opinion qu'il faut amplifier et des interventions en direction des parlementaires.

On trouvera ci-dessous les principaux thèmes abordés au cours des débats de la commission

1. Le report des bornes d'âge.

Amendements de suppression PS, PC et PG. Deux amendements, présentés par des parlementaires UMP, ont été repoussés ; il s'agissait de limiter l'effet de la décote, arguant qu'elle pénalise particulièrement les femmes. La présidente de la délégation aux droits des femmes a défendu le maintien de l'âge de la retraite sans décote à 65 ans. L'autre amendement prévoyait le maintien à 65 ans de cet âge pour les mères d'au moins 2 enfants (régime général).

Les documents publiés à l'occasion de ces travaux éclairent le rythme brutal d'élévation de l'âge sans décote. Pour les fonctionnaires, la progressivité de la décote telle que retenue en 2003 est modifiée. Certains d'entre eux se voient pénalisés de trimestres de décote supplémentaires, entraînant une baisse de leur pension à 62 ans jusqu'à 14% par rapport aux droits actuels. Une baisse du même ordre est prévisible pour la pension versée par le régime général

Effets financiers de la mesure, présentée comme couvrant

	2011	2015	2018	2020
Tous régimes	1,7	9,5	18,6	20,2
dont CNAV	0,3	4,6	8,5	9,2

la moitié des « déficits », en milliards € 2008.

2. Les sujets Fonction publique.

Le gouvernement a fait rejeter des amendements grossiers, par exemple sur le traitement des 6 derniers mois, la suppression de toutes les bonifications hors celles pour enfants nés ou adoptés avant 2004, la linéarisation du minimum garanti ayant pour effet de diminuer son montant dans la quasi-totalité des situations. Interpelé sur la situation des fonctionnaires qui n'atteignent pas 15 années de service (les TSD « titulaires sans droits »), Eric Woerth a répondu : «Nous songeons donc à réduire la durée minimale de service». Outre l'aspect symbolique du sujet, la FSU avait indiqué au cours des groupes de travail sur les TSD qu'une telle mesure générerait des poly pensionnés plus nombreux.

- L'augmentation du taux de cotisation.

En réponse aux demandes de compensation par une augmentation du traitement brut de cette augmentation du taux de la retenue pour pension, Woerth a rejeté cette hypothèse : «l'augmentation de la cotisation ne sera pas compensée. Si elle l'était, les fonctionnaires et les employés du secteur privé cotiseraient à un taux différent, pour un salaire et une retraite égaux.»

A l'horizon 2020, cette mesure devrait permettre aux employeurs publics d'économiser 1, 55 milliard d'€ pour l'Etat et 1,450 pour les FPT et FPH.

- Le minimum garanti

Rejet des amendements de suppression de l'article qui soumet l'attribution du minimum garanti à la condition 'avoir droit à une retraite sans décote ; « il faut tenir compte du fait que, si le minimum garanti n'évolue pas, le système de la décote ne sert à rien. » (E Woerth) A l'horizon 2020, l'économie serait de 270 millions d'€ pour l'Etat et 650 pour la CNRACL.

- La suppression du droit à une retraite anticipée des parents de trois enfants.

Le gouvernement nie que la bascule dès 2011 des modalités de détermination de la pension sur celles applicables à la génération pour les fonctionnaires qui conserveront le droit à une retraite anticipée, conduise e très nombreuses femmes à cesser leur activité. Les Parlementaires ont apparemment une autre analyse. Le gouvernement donne un chiffrage théorique de la mesure en supposant que « les agents privilégieront le maintien en activité ». En 2020, 450 millions d'€ d'économie dans la FPE, 530 pour la CNRACL.

- Les bonifications pour enfants.

Question soulevée y compris par le médiateur de la République. Réponse affligeante de G Tron, qui entend se limiter à évaluer le nombre de femmes fonctionnaires qui n'ont pas pris de congé d'adoption depuis 1978. Refus donc d'aborder la situation des fonctionnaires qui ont eu un enfant alors qu'elles n'étaient pas en activité dans la Fonction publique, ou qu'elles l'étaient comme non titulaires, comme l'ensemble des problèmes liés à la réforme de 2003.

- Situation des collègues en CPA.

Cette question exposée dans le courrier de la FSU aux parlementaires, a été reprise. Là encore, G Tron ne voit pas le sujet, mais indique ne pas être « fermé à l'idée d'un examen de la question dans le détail ».



Adresse de l'intersyndicale de Haute Garonne

aux salariés, chômeurs, étudiants, retraités

NON à ce projet de loi sur les retraites

OUI à la retraite à 60 ans!

Nous ne lâchons rien : amplifions la mobilisation !

Ensemble les organisations syndicales de Haute Garonne se réunissent régulièrement pour construire la mobilisation nécessaire pour faire reculer le Gouvernement sur sa volonté de s'attaquer frontalement à nos retraites. Nous constatons que malgré la mobilisation croissante des salariés, en particulier avec la réussite des manifestations du 24 juin, le Gouvernement maintient le cap dans un calendrier précipité et scandaleux avec un pseudo débat pendant l'été et un vote au Parlement en septembre. Nous réaffirmons avec vigueur notre opposition au projet de réforme injuste et inacceptable du Gouvernement. Cette contre-réforme, qui a pour objectif de faire payer, par les salariés, une crise dont ils ne sont nullement responsables, renvoie aux futures générations l'incertitude de la pérennité des régimes de retraites solidaires par répartition.

Ensemble, nous rappelons que :

- La remise en cause brutale des âges légaux à 62 et 67 ans pénalise particulièrement les salariés ayant commencé à travailler jeunes et ceux ayant eu des carrières chaotiques et incomplètes. Elle aggrave encore les inégalités entre les hommes et les femmes.
- Le gouvernement reste campé sur le seul allongement de la durée de cotisation pour tous et toutes !
- Le texte de loi n'apporte pas de solution sur le plan de la pénibilité.
- La question des nouvelles ressources reste pleine et entière. Nous revendiquons une véritable répartition des richesses alors que 90% des efforts de financement se portent sur les seuls salariés, les fonctionnaires se voyant imposer une augmentation drastique de leur cotisation ce qui conduit à une perte d'une journée de salaire par mois.
- Cette réforme, une des plus dures d'Europe, arrive dans une situation économique dégradée où le chômage est en hausse continue et touche plus fortement les jeunes et les seniors.

Les politiques d'austérité se généralisent dans toute l'Europe en aggravant les inégalités et hypothèquent fortement toute reprise.

Nous appelons les salariés du département à discuter dans chaque entreprise, sur chaque lieu de travail et dans chaque service de la mobilisation nécessaire à construire. Nous appelons l'ensemble des organisations syndicales à se rencontrer, en particulier pour construire une action unitaire de haut niveau le 7 septembre, date du début des débats au parlement, en appelant à la grève et à la manifestation interprofessionnelle.

Tous et Toutes mobilisés !

Manifestation le 7 septembre à 14h30

Départ Place Arnaud-Bernard

Appel Citoyen, Face à la xénophobie et à la politique du pilori : Liberté, égalité, fraternité

Signez l'appel en ligne !

<http://nonalapolitiquedupilori.org>

Les plus hautes autorités de l'Etat ont fait le choix de jeter à la vindicte publique des catégories entières de population : Gens du voyage accusés comme les étrangers d'être des fauteurs de troubles, Français d'origine étrangère sur lesquels pèserait la menace d'être déchu de leur nationalité, parents d'enfants délinquants, etc. Voici que le président de la République accrédite aussi les vieux mensonges d'une immigration coûteuse et assimilée à la délinquance, et offre ainsi à la stigmatisation des millions de personnes en raison de leur origine ou de leur situation sociale.

Ce qui est à l'œuvre dans cette démarche ne s'inscrit pas dans le débat légitime, dans une démocratie, sur la manière d'assurer la sûreté républicaine. Le nécessaire respect de l'ordre public n'a pas à être utilisé pour créer des distinctions entre les habitants de ce pays et désigner des boucs émissaires. Ni pour instituer des peines de prison automatiques, contraires aux principes fondamentaux du droit pénal, à l'indépendance de la justice et à l'individualisation des peines.

La Constitution de la France, République laïque, démocratique et sociale, assure « l'égalité devant la loi de tous les citoyens sans distinction d'origine, de race ou de religion ».

Nul, pas plus les élus de la nation que quiconque, n'a le droit de fouler au pied la Constitution et les principes les plus fondamentaux de la République.

Notre conscience nous interdit de nous taire et de laisser faire ce qui conduit à mettre en péril la paix civile.

Nous appelons à une manifestation le samedi 4 septembre 2010 à Toulouse et partout en France, afin de fêter le 140e anniversaire d'une République que nous voulons plus que jamais, libre, égale et fraternelle.

**A Toulouse comme partout en France
Face à la xénophobie et à la politique
du pilori : liberté, égalité, fraternité !**

***Manifestation
samedi 4 septembre
à 10h30***

***Esplanade des droits de
l'homme,
Place du salin à Toulouse***

**Retraites, Service
Public, Ecoles, Salaires...**

**Participez aux
Réunions de
secteurs
ouvertes à tous !**

**Toulouse Mirail Rive
Gauche**

Mercredi 1er septembre, 12 h 15
Ecole élémentaire Falcucci

Toulouse Centre Est

Mercredi 1er septembre, 12 h 30
Ecole élémentaire Michoun

Toulouse Sud Empalot

Mercredi 1er septembre, 12 h
Ecole élémentaire Ricardie

Castanet :

Ecole maternelle Damaze Auba
ercredi 1er septembre, 12 h

Cugnaux-Portet :

jeudi 2 septembre, 17 h 15
Ecole maternelle Christian Blanc

Colomiers :

Vendredi 3 septembre, 17 h 30
Ecole élémentaire Jules Ferry

Rieux :

Vendredi 3 septembre, 17 h 30
Salle Polyvalente, Rieux Volvestre

St Gaudens :

Mercredi 1er septembre, 17 h 30
FSU, Maison des associations
Avenue Foch, St Gaudens

Ste Foy D'aigrefeuille:

A préciser (courriel)

Muret :

Vendredi 3 septembre, 17 h 30
Ecole élémentaire Mermoz

Auterive :

Jeudi 2 septembre, 17 h
Ecole maternelle La Madeleine

Postes au concours: La saignée

- postes au concours 2008: 10 000
 - postes au concours 2009: 7 000
 - postes au concours 2010: 7 165
 - **postes au concours 2011: 3 154**
- Pour l'Académie : 91** (80+10 spéciaux+ 1 3^e concours)

RASED

L'année scolaire 2009-2010 a encore été rude pour les RASED : si, à la suite des mobilisations, la machine budgétaire avait été quelque peu enrayerée (c'est le ministère lui-même qui a dû le reconnaître !), et la circulaire du 17 juin 2009 pérennisait le dispositif, la baisse drastique des départs en formation, les menaces sur les postes surnuméraires, l'élargissement des secteurs d'intervention ont affecté durement les personnels et les élèves en difficulté.

En cette rentrée, les réseaux sont une nouvelle fois sur la sellette : départs en formation toujours insuffisants, postes vacants supprimés... et 2011 s'annonce sous les pires auspices.

Les fiches de préparation budgétaires indiquent en effet que « *la contribution des enseignants spécialisés des RASED (...) doit évoluer* ». Les scénarios proposés envisagent soit la disparition « *des seuls maîtres G* », soit des E et G, soit, en plus des précédents, celle des psychologues scolaires !

Dès les premiers éléments connus, le SNUipp a proposé à l'unitaire « RASED », incluant les organisations syndicales de l'éducation nationale, les associations professionnelles et les parents d'élèves, une adresse solennelle au ministre de l'éducation. Une rencontre nationale aura lieu dans les tous premiers jours de la rentrée pour construire, comme nous avons su le faire en 2008, la mobilisation nécessaire, qui devra s'inscrire certainement dans un mouvement plus vaste pour l'éducation.

Direction et fonctionnement de l'école : la parole aux personnels !

Directeurs et adjoints, d'écoles maternelle et élémentaires, ce sont près de 10 000 collègues qui ont répondu à l'enquête nationale du SNUipp sur la direction et le fonctionnement de l'école. Cette participation confirme que la situation actuelle n'est plus acceptable et que de vraies réponses sont nécessaires.

Trois axes d'évolution se dégagent :

- un fonctionnement plus collectif de l'école et une structuration à clarifier
- une redéfinition des tâches qui deviennent exponentielles
- une reconnaissance de la direction d'école avec du temps de décharge pour toutes les écoles ainsi que des moyens matériels.

Pour la majorité des personnels ayant répondu à l'enquête, ni un statut pour la direction, ni la création d'EPEP n'amélioreraient le fonctionnement des écoles.

A partir de ces pistes, le SNUipp appellera les collègues à engager l'action et interviendra auprès du ministère pour faire changer la donne : plus de temps de décharge, plus de fonctionnement collectif avec le conseil des maîtres, une meilleure reconnaissance financière et plus de temps de concertation pour tous. Il s'adressera à tous ses partenaires en ce sens.

Rapport de la Cour des comptes : l'école primaire est sous-dotée !

La Cour des Comptes a rendu un rapport le 12 mai dernier concernant l'Education nationale face à l'objectif de la réussite de tous les élèves.

La Cour rappelle que la part de la richesse nationale (PIB) consacrée à l'éducation a baissé de 4,5% en 1995 à 3,9 % en 2006 et que les crédits en faveur de l'école primaire sont actuellement inférieurs de 5 à 15% aux budgets accordés à ce niveau par des pays comparables.

Le rapport souligne que dans l'enseignement primaire, la France se caractérise par un coût salarial par élève nettement plus faible que dans la moyenne des pays de l'OCDE : elle est en 25^{ème} position sur 30 pays. Cet écart s'explique par plusieurs facteurs : le salaire des enseignants y est plus faible, le temps d'enseignement plus long et la taille des classes plus importante.

Si le SNUipp partage les préoccupations de la cour d'accroître les moyens alloués au primaire, il réaffirme que la mise en oeuvre de ces préconisations nécessite d'autres moyens pour l'école !

EVS, AVS dans les écoles

En 2009-2010, 17 000 assistants d'éducation (essentiellement sur des postes d'AVS) et 50 000 EVS sous contrats aidés étaient en exercice dans les écoles maternelles et élémentaires.

Depuis le 1^{er} janvier 2010, un seul contrat, le nouveau « contrat unique d'insertion » (CUI) est proposé aux emplois de vie scolaire. D'une durée de 24 mois sans prolongation possible sauf situation particulière (salariés handicapés et/ou âgés de plus de 50 ans), il donne lieu à la signature d'une convention, contenant un certain nombre d'exigences notamment en terme d'accompagnement et de formation.

C'est sur ces points que devra porter notre action avec les personnels précaires car la formation reste le parent pauvre de la mise en œuvre de ces contrats. De plus, les établissements employeurs essaient de renforcer la modulation horaire au détriment des droits des personnels et le remplacement nécessaire de nombreux AVS amène à une généralisation des contrats à double mission (aide administrative et accompagnement des élèves en situation de handicap) et à une dispersion des emplois. De plus en plus, les lieux d'exercice des missions ne sont plus uniques.

Le SNUipp réaffirme la nécessité de créer de véritables emplois statutaires et d'en favoriser l'accès aux personnels actuellement employés.

Concernant la professionnalisation des AVS, un « dispositif transitionnel » prévoit notamment la reprise de 574 AVS par le biais de conventions avec des associations ou les services d'aide à domicile. Cette démarche n'intègre qu'une petite partie des revendications des organisations syndicales qui, à l'initiative du SNUipp, ont rappelé unitairement leur exigence d'un métier d'Accompagnant du Jeune Handicapé avec un cadre d'emploi pérenne, garantissant les droits des salariés, pour permettre à tous les jeunes en situation de handicap, une participation pleine et entière à la citoyenneté avec une égalité d'accès au service sur le territoire pour les familles des enfants accompagnés.

C'est décidé, je rejoins le SNUipp !

Pourquoi se syndiquer ?

- Ben, pourquoi pas...!!!
- Râler tout seul dans son coin, ça peut fatiguer et devenir lassant. A plusieurs, c'est plus encourageant. A plusieurs et organisés, ça peut devenir efficace. **Très nombreux et organisés, c'est très efficace.**

Pourquoi au SNUipp-FSU ?

Afin de contribuer :

- À la défense des intérêts matériels et moraux des personnels actifs et retraités
- Au développement du Service public d'éducation
- Au maintien de l'unité de la profession dans un SNUipp indépendant, unitaire, pluraliste et démocratique.

Le SNUipp, grâce au vote de la profession, est le premier syndicat dans les écoles de la Haute-Garonne et de France. C'est le nombre de ses adhérents qui fait aussi sa force face à l'administration et au ministère.

Se syndiquer, c'est être informé et suivre l'actualité professionnelle en recevant les infos départementales et nationales du SNUipp et de la FSU.

Se syndiquer, c'est aussi la possibilité de participer aux décisions, de s'investir à son rythme : bref, d'être un acteur de l'évolution du métier et du mouvement social, plutôt que de le subir...

Il faut le rappeler : les cotisations de ses adhérents sont le seul moyen de financement des actions, des publications et du fonctionnement du SNUipp 31 et, par là même, le garant de son indépendance !

Bien sûr, les délégué-es du personnel du SNUipp défendent et soutiennent l'ensemble des collègues syndiqués et non-syndiqués. Mais ne nous y trompons pas ! Leur action, notamment auprès de l'administration, sera d'autant plus efficace qu'un grand nombre de syndiqués leur apportera son soutien.



Pour se syndiquer

1. Remplissez le bulletin d'adhésion.
2. Choisissez le mode de paiement :
 - ◆ Paiement en une fois par chèque à l'ordre du SNUipp 31
 - ◆ Paiement fractionné de 2 à 5 chèques à l'ordre du SNUipp 31
 - ◆ Prélèvement automatique : 5 prélèvements maximum. Remplir et signer l'autorisation de prélèvement ci-dessous et joindre un RIB.
3. Renvoyez-le tout au SNUipp 31 ou remettez-le à un responsable de votre secteur.

AUTORISATION DE PRELEVEMENT

J'autorise l'Établissement teneur de mon compte à prélever sur ce dernier, si la Situation le permet, tous les prélèvements ordonnés par le créancier désigné ci-dessous. En cas de litige sur un prélèvement je pourrais en faire suspendre l'exécution par simple demande à l'Établissement teneur de mon compte. Je réglerai le différend directement avec le créancier.

N° NATIONAL D'EMETTEUR

405 745

NOM, PRENOM ET ADRESSE DU DEBITEUR

NOM, PRENOM ET ADRESSE DU CREANCIER

SNUipp 31
3, chemin du Pigeonnier de la Cépière - Bât C
31 100 TOULOUSE

COMPTE A DEBITER

CODES		N° du Compte	Clé R.I.B.
Etablisst	Guichet		

NOM ET ADRESSE POSTALE DE L'ETABLISSEMENT TENEUR DU COMPTE A DEBITER

DATE :

SIGNATURE :

Prière de renvoyer les deux parties de cet imprimé au créancier, sans les séparer, en y joignant obligatoirement un relevé d'identité bancaire (R.I.B) ou de caisse d'épargne (R.I.C.E).



SNUipp/FSU 31

2010-2011

BULLETIN D'ADHÉSION

BULLETIN DE RÉADHÉSION

à retourner au SNUipp - 3, chemin du Pigeonnier de la Cépière - Bât. C - 31100 TOULOUSE

Nom d'usage : Prénom : Nom :

Date de naissance : Téléphone : Mail :

Adresse personnelle :

Etablissement d'exercice (nom, type, commune) :

Corps (2) : Instit Prof d'école PEGC Retraité Assistant d'éducation AVS..... à (1) Titre Pro - Titre Définitif

Date sortie IUFM : Temps partiel (2) : oui non Pourcentage (2) : 50% 62,5% 75%

Échelon : Fonction (adjoint, directeur, ZIL...) :

Montant de la cotisation :

Mode de paiement (2) :

un chèque : CCP – autre :

paiement fractionné (3 chèques).....

prélèvement automatique (2) (3) 2 fois

3 fois

5 fois

(1) entourer la bonne mention

(2) Cocher

(3) Joindre un RIB et remplir une autorisation et une demande de prélèvement (prélèvements de novembre à juillet)

Nous contacter pour toute autre modalité de règlement

Je me syndique au SNUipp/FSU 31, enfin de contribuer à la défense des Intérêts matériels et moraux des personnels, actifs et retraités, au développement du Service public d'Education, au maintien de l'unité de la profession.

Je demande au SNUipp 31 de me communiquer les Informations professionnelles et de gestion de ma carrière auxquelles il a accès à l'occasion des commissions paritaires et l'autorise à faire figurer ces informations dans des fichiers et des traitements automatisés dans les conditions fixées par les articles 26 et 27 de la loi du 6.01.1978. Cette autorisation est révoquant par moi-même et par écrit dans les mêmes conditions que le droit d'accès en m'adressant au SNUipp 31.

Si j'opte pour le prélèvement automatique, je suis informé(e) que je recevrai au début de chaque année scolaire un courrier du SNUipp m'informant que mon prélèvement automatique sera reconduit en l'absence d'avis contraire ou de réponse de ma part dans un délai de quinze jours.

Date :

Signature

Montant des cotisations 2010 / 2011

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
Instituteur adjoint				115 €	118 €	120 €	123 €	129 €	136 €	144 €	159 €
Prof école adjoint			122 €	129 €	136 €	145 €	153 €	165 €	176 €	190 €	204 €
Prof école h. classe	153 €	174 €	185 €	198 €	215 €	229 €	241 €				

Direction	2 à 4 cl: +5 €	5 à 9 cl: +9 €	10 cl et plus: +12 €
	SEGPA: +15 €		EREA: +35 €

Retraité	Moins de 686 €: 74 €	de 686€ à 914 €: 78 €	De 914€ à 1143€: 90 €
	de 1143€ à 1372€: 107 €	de 1372€ à 1700: 124 €	Plus de 1700: 130 €

Temps partiel	proportionnel au temps partiel (cotisation x taux) <u>minimum</u> 75 €	Disponibilité Congé parental	75 €
Congé formation	85% de la cotisation	Si vous êtes imposable, la cotisation syndicale ouvre droit à une déduction fiscale de 66 % . Pour une cotisation de 150 € vous bénéficiez d'une déduction de 99 €	
IMF	auprès IEN: + 12 € IUFM: + 8 €		
ASH spécialisé	+ 8 €		
Stagiaires	120€		
Assist. Educ - AVS	51 €		